

**Communication
sur le progrès
2017**





SOMMAIRE

Communication sur le progrès 2017

Page 3

Renouvellement de l'engagement d'Operae Partners au Pacte Mondial des Nations Unies

Page 4

Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

Page 5

Rappel des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

Pages 6 - 7

Droit de l'homme : comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Pages 8 - 11

Normes internationales du travail : comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Pages 12 - 16

Environnement : comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Page 17

Lutte contre la corruption : comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Renouvellement de l'engagement d'Operae Partners au Pacte Mondial des Nations Unies

Operae Partners

Better Faster Together

**The Global Compact Office
United Nations**
Room S-1881
New York, N.Y. 10017
USA

Le 15 mai 2017

Objet : Communication sur le progrès 2017

Madame, Monsieur,

En adhérant au Pacte Mondial des Nations Unies il y a plus de deux ans maintenant, Operae Partners s'est engagé à intégrer et à respecter les grands principes fondamentaux du Global Compact. Notre stratégie d'entreprise nous a permis d'appliquer ces principes depuis toutes ces années et nous nous engageons à les diffuser sur le long terme.

Cette année, nous avons mis en œuvre un certain nombre d'initiatives afin de nous imprégner des valeurs transmises par le Global Compact des Nations Unies, et vous invitons à partager les principales actions menées au cours de l'année écoulée, au travers de notre « Communication sur le progrès 2017 ».

Au nom de l'ensemble des collaborateurs d'Operae Partners, je suis heureuse de renouveler notre engagement et vous assure de notre soutien aux dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'Homme et du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Pia IGNACE
CEO

www.operaepartners.com

OPERAЕ PARTNERS

Siège Social
22B, allée des Hêtres 93340 Le Raincy
Tél. : +33(0) 1 40 05 96 88
SAS au capital de 167 500 euros
immatriculée au RCS Bobigny
sous le n°498 631 050 00016

Etablissement
30, rue de Cambrai 75019 Paris
Tél. : +33(0) 1 40 05 96 88
SAS au capital de 167 500 euros
immatriculée au RCS Paris
sous le n°498 631 050 00040



Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

Entreprise adhérente depuis le 4 mars 2014, Operae Partners confirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial, relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

L'initiative des Nations-Unies correspond pleinement à la culture d'entreprise d'Operae Partners et aux valeurs soutenues par son équipe dirigeante et l'ensemble de ses collaborateurs.

Dans le cadre de sa troisième communication sur le progrès, Operae Partners présente les actions réalisées au cours de cette année.

Le Pacte Mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption.



Rappel des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies

DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

CONDITIONS DE TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

Droit de l'homme

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Principe 1 :

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 :

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Operae Partners contribue, dans sa sphère d'influence, à promouvoir les droits de l'homme et veille à sensibiliser ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.

Plus volontairement, Operae Partners a tenu à affirmer ses convictions en relayant les principes du Pacte Mondial sur son site internet : www.operaepartners.com et sur son blog <https://blog.operaepartners.fr>.

Bien qu'étant une PME, Operae Partners est fière de son implication dans des associations caritatives qui aident des personnes en situation de fragilité. L'entreprise est également toujours soucieuse de prendre en compte les demandes de ses collaborateurs suggérant des soutiens auprès d'associations.

Depuis janvier 2014, Operae Partners soutient l'association Vision du Monde. De 2014 à 2016, nous avons soutenu le projet d'exploitation avicole à Medina Diokoul au Sénégal et ce ne sont pas moins de 30 poulaillers familiaux et 2 poulaillers communautaires qui y ont vu le jour, des succès en série attribuables en large part à l'engagement des femmes.



Renforcer les capacités des femmes pour le plus grand bien de la communauté

Des décennies d'expérience en matière de développement sur le continent africain ont permis de prendre conscience de la nature vertueuse du comportement des mères de famille. Celles-ci ont en effet bien souvent le réflexe de réinvestir dans leur foyer la majeure partie de leurs revenus, souvent à hauteur de 80%. Ainsi, miser sur les femmes en travaillant au développement de leurs capacités, c'est donner une chance à l'ensemble des personnes vivant sous le même toit, à commencer par les enfants, d'accéder à des niveaux plus élevés de bien-être.



Projet 2014 / 2016
Medina Diakoul au Sénégal

Projet 2016 : Construction de 3 salles de classe à Baoulé au Mali



116 élèves étudient dans ces nouvelles salles de classe



Avant la rénovation



Après la rénovation



Les latrines

En 2016, nous avons soutenu la construction de 3 salles de classes, une direction-magasin et 3 blocs de deux latrines à Baoulé (Mali)

C'est à la suite d'une demande de construction de salles de classe formulée par le chef de village et adressée à l'ONG que l'équipe du programme s'est rendue sur les lieux pour constater les besoins sur le terrain.

Dans la communauté de Baoulé, il existait 3 salles de classes construites en « banco », et des pailles qui étaient délabrées et se trouvaient dans un état de dégradation très avancé. Les élèves s'asseyaient donc par terre pour étudier, malgré les nombreux serpents qui pouvaient s'infiltrer dans la classe.

En réponse à la préoccupation de la population, ce financement a été mis à profit pour construire 3 salles de classe, un bureau magasin et 3 blocs de deux latrines pour soulager la souffrance des enfants et des enseignants, mais aussi pour améliorer la protection des enfants contre les animaux extérieurs, tels que les serpents.

Ce don a permis à la communauté bénéficiaire d'avoir une belle école et a contribué à l'accroissement des structures éducatives. Les enfants des communautés environnantes fréquentent cette école. Il a permis aussi d'améliorer l'accès équitable des filles et des garçons à l'école.

Après les travaux de construction des salles de classe, elles ont été équipées en tables et de bancs pour permettre aux élèves d'étudier dans de bonnes conditions. Les communautés et les élèves se réjouissent d'avoir une belle école. Aujourd'hui, les difficultés liées aux infrastructures ne sont plus un problème pour cette communauté.

La communauté est engagée dans son propre développement dans le secteur de l'éducation, car elle a payé une contribution financière pour ce projet, contribution qui s'élève à 1,500,000 FCA. Ce don a aussi contribué à l'atteinte de l'objectif global du projet Educatif qui est de « Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'éducation et au renforcement des communautés dans le mécanisme de protection de l'enfant ».

Aujourd'hui, plus de 116 élèves étudient dans ces nouvelles salles de classe.

Conditions de travail

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Principe 3 :

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

Principe 5 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 :

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Operae Partners s'engage à respecter la réglementation sociale (droit du travail, conventions collectives, loi et textes réglementaires) qui lui est applicable sur le lieu de ses activités, et ce en conformité des conventions émises par l'Organisation Internationale du Travail.

Cet engagement concerne en particulier l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, la non-discrimination dans l'emploi, le temps de travail ainsi que le salaire minimum.

A l'égard de ses salariés, le personnel d'Operae Partners est constitué sans discrimination, notamment de race, de couleur, de religion, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'ascendance nationale, d'origine sociale.

Liberté d'association et reconnaissance du droit de négociation collective

Operae Partners est attaché au dialogue social et le conduit avec sincérité et loyauté. Il constitue un gage de confiance dans la relation entretenue entre Operae Partners et ses collaborateurs.

En 2017, nous avons pour la première fois vu un délégué du personnel et son suppléant être élus lors des élections organisées en février.

Ils sont amenés à représenter l'ensemble du personnel auprès de la direction, à présenter les réclamations individuelles ou collectives en matière d'application de la réglementation du travail.

Ils sont également consultés, en l'absence de comité d'entreprise, sur les licenciements économiques, la durée du travail (heures supplémentaires, horaires individualisés), sur la fixation des congés payés et peuvent saisir l'inspecteur du travail de tout problème d'application du droit du travail et l'accompagnent, s'ils le désirent, lors de ses visites dans l'entreprise.

Ils peuvent aussi saisir l'employeur de toute atteinte injustifiée aux droits des personnes et aux libertés individuelles et peuvent engager en cas de difficultés une action devant le conseil des Prud'hommes qui statue alors en référé. Il faut dans ce cas que le salarié concerné en soit préalablement averti, et qu'il ne soit pas opposé à cette action.

Conditions de travail

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Operae Partners entend fournir à ses collaborateurs les moyens et les conditions de travail favorables à leur épanouissement professionnel.

Des locaux agréables

Operae Partners est une société qui cultive un véritable savoir-vivre et s'attache à la qualité de ses relations internes comme avec ses partenaires et ses clients. Nous avons compris que la qualité des prestations rendues à nos clients est une conséquence directe de la qualité des conditions de travail de nos coachs.

Depuis 2016, nos salariés bénéficient de nouveaux **locaux agréables**, à Paris et à Lille avec des bureaux de grande taille, bien éclairés, d'un bel espace cuisine et d'une terrasse permettant de partager déjeuners et échanges conviviaux. Pour travailler dans de bonnes conditions, nous organisons une fois par an une grande opération collective de nettoyage des bureaux par le biais d'un outil Lean, le 5S.

Avantage sociaux

Nous avons renouvelé également notre **accord d'intéressement** en allégeant les conditions d'attribution de la prime avec des objectifs plus en phase avec la réalité de l'activité économique de l'entreprise. Ainsi, depuis la première fois depuis la mise en place de cet avantage social, nous avons distribué un intéressement à nos salariés cette année. Cette année, nous avons mis en place également l'attribution de **tickets restaurant** pour l'ensemble de nos collaborateurs.

Formation de nos collaborateurs

Operae Partners met en place un certain nombre d'actions visant à accompagner l'évolution de carrière des coachs dans un objectif d'épanouissement personnel, et de perfor-

- Formation et développement personnel qui permet aux coachs d'acquérir de nouvelles compétences et satisfaire leur besoin d'ouverture intellectuelle ; en effet, **chaque coach consacre tous ses vendredis à la formation, soit environ 330 heures par année**, par le biais d'échanges sur les projets en cours, de masterclass animées par les coach seniors ou des formations réalisées par des organismes extérieurs (prise de parole en public, premiers gestes de secours, agilité 360°).
- Prise en considération des choix de chacun en termes de mission par la mise en place d'un transfert du savoir-faire au sein d'Operae Partners.



Régulièrement sont organisées des master class pour que nos collaborateurs puissent se former et assurer leur développement personnel. Cela leur permet ainsi d'acquérir de nouvelles compétences et de satisfaire leur besoin d'ouverture intellectuelle.

Normes internationales du travail

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?



Satisfaction de nos collaborateurs

Dans le cadre de nos Obeyas hebdomadaires, nous suivons la satisfaction de nos collaborateurs par le biais d'un questionnaire adressé chaque semaine pour vérifier qu'ils ne rencontrent pas de difficultés dans l'exercice de leurs missions. Après lecture de ces questionnaires, nous pouvons analyser les causes racines de ces difficultés et travailler sur la résolution de problèmes par groupe sur des PDCA (Plan Do Check Act).

Le premier PDCA fût consacré à la **réduction des TMS** pour nos collaborateurs qui sont très souvent en déplacement et qui n'avaient pas forcément à disposition le matériel adéquat (sac à dos, valises non adaptées, etc...). Pour les éviter, l'équipe a testé plusieurs modèles de valises pour trouver finalement celle qui correspondait le plus aux critères attendus pour rendre un voyage moins difficile. Une fois le modèle trouvé, nous avons donné le feu vert à l'ensemble de l'équipe pour que chacun puisse acheter sa valise avec sa carte bleue professionnelle. Nous avons également mis en place la livraison des fournitures nécessaires à la réalisation d'un atelier chez nos clients pour éviter ainsi aux coachs d'avoir à les transporter, leurs valises se sont donc allégées...

Le second PDCA fût lui consacré à la **diminution des déplacements professionnels** en prenant en considération en amont le lieu de la mission chez le client et les domiciles de nos coachs domiciliés dans plusieurs régions ou pays (Paris, Lille, Bordeaux, Rennes, Belgique, Italie) ceci afin de limiter au maximum les déplacements.

Lorsque les difficultés rencontrées concernent une phase particulière du projet chez le client, nous travaillons ensemble le vendredi pour y remédier en accentuant nos formations internes.

Suivi des jours travaillés

La grande majorité de nos collaborateurs ont une durée de temps de travail exprimée en forfait jour. Chaque salarié concerné bénéficie donc de deux entretiens par an permettant un véritable suivi de leur charge de travail en respectant l'équilibre de leur vie privée et de leur vie professionnelle. Les points abordés sont : la charge de travail, l'organisation du travail dans l'entreprise, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale et la rémunération du salarié.

Pour les autres collaborateurs, ils respectent la durée de travail prescrite dans leur contrat de travail. Ils bénéficient également d'un entretien annuel.

Normes internationales du travail

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Lutte contre la discrimination



Dans le cadre du recrutement de l'une de nos collaboratrices, nous avons fait appel pour la première fois à Mozaïk RH qui est, en France, le premier cabinet de recrutement et de conseil en ressources humaines spécialisé dans la **promotion de la diversité**. Nous avons choisi ce cabinet car nous partageons leurs valeurs, c'est-à-dire :

L'altérité : l'action est essentiellement motivée par la lutte contre les présupposés et les stéréotypes. Nous sommes convaincus du fait que l'altérité favorise la performance et l'innovation et qu'elle participe à l'équilibre du genre humain.

L'égalité : nous croyons en l'égalité républicaine, celle de la réussite au mérite. Garantir un traitement juste des candidatures, basé sur les compétences et non sur les origines.

La performance des candidats : nous apportons la preuve que les jeunes des territoires moins privilégiés sont aussi compétents que les autres.



Environnement

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Principe 7 :

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

Principe 8 :

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 :

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



Dans le cadre d'un appel d'offre, nous avons souscrit à l'offre Ecovadis pour faire une évaluation de notre politique RSE.

Nous avons obtenu la note de 56/100 et avons de ce fait obtenu le badge **CSR Rating Ecovadis Silver**.



Recyclage

Recyclage du papier / des toners usagés / bouteilles et globelets en plastiques / canettes en métal / capsules nespresso : Nous avons mis en place des corbeilles dédiées pour chaque type de déchet. Elles sont collectées une fois par mois par notre fournisseur Cèdre Elise.

Recyclage des imprimantes et des ordinateurs : Le recyclage du matériel informatique est confié à la société Recyclage Ecocitoyen qui est un collectif national d'Etablissements Adaptés aux Travailleurs Handicapés spécialisé dans le Recyclage Responsable et Solidaire des Déchets Professionnels. Notre mission est de favoriser la réutilisation des matières et matériels dans le champ de la solidarité.

Recyclage des piles usagées : Nous avons mis en place une boîte de collecte présente dans les locaux d'Operae Partners en libre accès afin de permettre à tout employé de la société d'y déposer ses piles usagées. Via une campagne interne de sensibilisation, Operae Partners a attiré l'attention de ses employés sur l'utilité de recycler ces éléments. Une fois collectées, les piles sont amenées au recyclage.

Recyclage des bouchons en plastique : l'un de nos collaborateurs a pris l'initiative de recycler les bouchons en plastique qui sont apportés ensuite à l'école élémentaire de son fils. Cet engagement permet à l'association <http://www.bouchonsdamour.com> d'acquies du matériel pour les personnes handicapées.

Sensibilisation des clients aux impacts de l'environnement de leurs consommations informatiques

Operae Partners va proposer une nouvelle offre de services à ses clients : le «dé-commis-sionnement» de leurs serveurs informatiques inutilisés. En effet, dans les grandes entreprises dotées d'un parc informatique important, il est fréquent que des serveurs continuent à fonctionner alors qu'ils n'ont plus d'utilité opérationnelle. Cela engendre - entre autres - des dépenses énergétiques inutiles. Avec cette nouvelle offre de service, Operae Partners va contribuer à la réduction effective des gaspillages énergétiques de ses clients.



Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Nos fournisseurs

Mise en place de bacs de tri sélectif

Operae Partners a fait le choix de valoriser le recyclage de nos déchets (papier de bureau, toners usagers / bouteilles et gobelets en plastiques / canettes en métal tout en participant à la création d'emplois solidaires. L'entreprise Cèdre Elise, Entreprise Adaptée, homologuée par la direction du Travail, dont le service exploitation est composé à plus de 80% par des travailleurs handicapés se charge de la collecte, du tri et du recyclage.

Imprimerie

Nous avons choisi un imprimeur qui s'est également engagé dans le développement durable. En effet, les produits utilisés proviennent d'industries certifiées par les normes suivantes : PEFC (Promouvoir la gestion durable de la forêt), Imprim'Vert ou encore ISO 14001.

Entreprise de nettoyage

Notre entreprise de nettoyage utilise uniquement des produits d'entretien de la marque EcoReflex qui présente un profil environnemental très favorable (test OCDE 201 et 202) contenant des composants respectueux de l'environnement (critères Eco'Reflex).

Matériels informatiques

Le choix de nos équipements informatiques se fait automatiquement selon des critères environnementaux en privilégiant la classe d'efficacité énergétique A+ de manière systématique. Le choix du label «Energy Star» permet également de certifier le haut rendement énergétique permettant ainsi de réduire la consommation électrique et de contribuer à la protection de l'environnement.

Nous utilisons ainsi deux imprimantes écologiques, la première une XEROX ColorQube 8880 qui utilisent des bâtonnets d'encre solide qui nous aide à créer jusqu'à 90 % de déchets en moins, à réduire la consommation énergétique sur la durée du cycle de vie et à générer un bilan de CO2 inférieur par rapport aux imprimantes laser comparables. En 2017, nous nous sommes équipés d'une imprimante EPSON Workforce Pro WF-8510, certifiée Energy Star. Grâce à ce multifonction, nous réduisons nos dépenses et notre impact environnemental. Elle consomme jusqu'à 80 % d'énergie en moins par rapport aux imprimantes laser grâce à sa technologie qui ne génère aucune chaleur. Il est parfait pour notre environnement de travail car il n'émet pas d'ozone et est doté d'un mode d'impression silencieux amélioré.

Fournitures de bureau écologiques

Nous avons mis en place cette année l'achat de quelques fournitures de bureau écologiques, notamment des stylos rechargeables, des piles rechargeables, papier recyclé, poster A3 recyclé, etc...



Environnement

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Dématérialisation des bulletins de paie



Nous avons décidé en mars 2017 de dématérialiser la distribution de nos bulletins de paie. Cette action apporte ainsi des bénéfices concrets, aussi bien à la fonction RH qu'à l'entreprise et aux collaborateurs. Les bénéfices écologiques sont évidents, et participent à ce que l'on nomme maintenant le « Green IT ». Des bénéfices importants sont à escompter en termes d'image d'entreprise (« marque employeur » mais aussi ressenti des salariés en interne), car la dématérialisation RH est à la fois le reflet d'une politique orientée vers le développement durable et le gage d'un intérêt pour les technologies numériques.

Dématérialisation des tickets restaurant



Depuis juillet 2017, nous avons mis en place l'attribution de tickets restaurants en choisissant la version dématérialisée avec la carte ticket restaurant ce qui nous permet une fois de plus de nous inscrire dans une réelle logique de développement durable.

Le passage au numérique permet en effet de réduire près de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre (64%) et d'économiser 86% de ressources tout au long du cycle de vie de ces produits. En effet, la carte Ticket Restaurant permet une économie significative sur les étapes de fabrication et de distribution, puisqu'une seule carte est produite et envoyée à l'utilisateur tous les trois ans. La carte est ainsi moins énergivore et moins émettrice de CO2.

Nous avons choisi la société Edenred car c'est le seul émetteur à avoir mis en place une solution de recyclage des cartes Ticket Restaurant : à expiration de sa carte, le salarié en reçoit une nouvelle, accompagnée des modalités de renvoi de la précédente. Ainsi le dispositif proposé est innovant et favorable à l'environnement, puisque 100% des matériaux (plastique à 98,4% et métaux à 1,6%) sont récupérés et réutilisés, sans aucune intervention chimique.

Formation des collaborateurs

Un affichage dédié à l'environnement au sein d'Operae Partners a été mis en place pour rappeler à chaque collaborateur ce que nous attendons d'eux en matière d'environnement. Vous trouverez le descriptif de cet affichage en page 14. Ces informations figurent également sur le livret d'accueil distribué aux nouveaux collaborateurs d'Operae Partners.

Affichage dans nos bureaux de Paris



Avec 7 milliards d'individus, la pression exercée sur notre planète est chaque jour plus forte. Dans ces conditions, il est essentiel d'avoir une gestion raisonnée des ressources, qu'il s'agisse de l'énergie ou des matières premières. Cette responsabilité s'applique aussi à une entreprise telle qu'Operae Partners et nous souhaitons l'articuler autour d'un certain nombre d'éco gestes impliquant tous les salariés d'Operae Partners.



RECYCLAGE

Souhaitant trouver une solution écologique, citoyenne et économique, Operae Partners a décidé en janvier 2016, de mettre à votre disposition des corbeilles Elise spécifiques, véritables alliées pratiques et écologiques.

Le recyclage du papier : vous disposez dans chaque espace de travail de corbeilles pour récolter le papier qui sera ensuite recyclé par la société Elise Cèdre. Simple d'utilisation, cette corbeille accepte toutes les sortes de papiers et permet à l'entreprise de bénéficier d'un outil pratique pour mieux recycler. Grâce à son format, la corbeille optimise les volumes encombrés en recevant les papiers à plat. Elle suppose donc moins de sacs de ramassage à remplir, moins de conteneurs à envoyer au recyclage, moins de transports énergivores et polluants.

Les cartouches usagées doivent être déposées dans la corbeille Elise Cèdre mis à votre disposition dans le local «Impressions» afin qu'elles soient recyclées.

Le recyclage de bouteilles et de gobelets en plastiques : vous disposez dans la cuisine de deux corbeilles dédiées pour récolter les bouteilles et les gobelets en plastique.

Le recyclage des canettes en métal : vous trouverez également dans la cuisine une corbeille dédiée pour récolter les canettes en métal.

Les capsules Nespresso : un bac est à votre disposition à côté de la machine pour recycler les capsules. Lors de la venue du livreur Nespresso, merci de bien vouloir penser à lui remettre le sac avec les capsules usagées.

Piles usagées : un bac est à votre disposition dans le bureau de Florence / Aleksandra / Emmanuelle afin que les piles soient recyclées.



IMPRESSIONS

Préférence du support électronique au support papier.
Favoriser les impressions sur la Xerox ColorQube 8880 qui est une imprimante écologique.
Préférer les impressions recto-verso, si possible plusieurs pages par feuille.
Privilégier l'impression en noir et blanc.
Imprimer au verso des pages déjà imprimées ou utiliser les feuilles imprimées comme papier brouillon. (Aleksandra les utilise par exemple pour vos notes de frais).



DEPLACEMENTS / ECO CONDUITE

Je limite les petits trajets urbains motorisés. Je prends les transports en commun quand je peux, ou j'y vais à vélo ou à pied.

J'opte le plus souvent possible pour le covoiturage : aller au travail, partir loin, je ne suis pas seul et je partage les frais.

Si je prends la voiture, je vérifie la pression de mes pneus au moins tous les deux mois. Rouler sous gonflé, c'est dangereux et ça consomme plus : un sous gonflage de 0,5 bar, c'est 2,4 % de consommation supplémentaire, soit 33 € et 58 kg de CO2 par an.

Je vérifie régulièrement le bon état de mon véhicule. Un véhicule mal entretenu peut entraîner une surconsommation de carburant pouvant aller jusqu'à 25 %.

Je ne charge pas trop ma voiture : 100 kg de plus c'est 5 % de plus de consommation de carburant. Préférer un coffre de toit à une galerie et les enlever après utilisation car, même à vide, ils font consommer de 10 % à 15 % de plus.

J'adopte une conduite souple. Démarrer en douceur et anticiper les ralentissements en utilisant le frein moteur plutôt que la pédale de frein. Une conduite agressive en ville peut augmenter la consommation jusqu'à 40 %, soit 4 € de dépenses inutiles et 7 kg de CO2 pour 100 km.

Je réduis ma vitesse. Réduire de 10 km/h sa vitesse sur autoroute : c'est jusqu'à 5 litres de carburant économisés, soit 7 € et près de 12 kg de CO2 sur 500 km.



ELECTRICITE

Assurez vous en quittant une pièce vide que la lumière est éteinte.

Profitez de la lumière naturelle quand cela est possible.

Aérez plutôt que de mettre la climatisation.

Eteignez les postes informatiques et les imprimantes durant la nuit.

Favorisez l'achat de matériel comprenant un label énergétique.

VAISSELLE



Nous vous encourageons à utiliser la vaisselle lavable plutôt que la vaisselle jetable afin de faire un geste supplémentaire pour l'environnement.

Mieux vaut laver au lave-vaisselle qu'à la main. En effet, contrairement aux idées reçues, utiliser le lave-vaisselle consomme moins d'eau, d'électricité et de lessive.



Afin de limiter l'empreinte carbone liée aux déplacements de nos collaborateurs en mission, Operae Partners privilégie le train vs l'avion chaque fois que cela est possible. Pour aller encore plus loin, nous avons choisi de soutenir Reforest Action pour compenser notre empreinte carbone par la plantation d'arbres.

Notre bilan carbone septembre 2016 à décembre 2016

114 609 = **13 917** = 
Km parcourus par nos collaborateurs Kg CO2 consommés par nos collaborateurs

5 arbres plantés début janvier 2017



	CLIMAT 5 000 km en voiture compensé(s)
	BIODIVERSITÉ 10 abris pour animaux créé(s)
	SANTÉ 16 mois d'oxygène générés
	EMPLOI 5 heure(s) de travail créée(s)

Pourquoi planter un arbre ?

L'arbre est le symbole de la biodiversité. Son tronc, ses branches, ses feuilles, ses fleurs, ses fruits présentent une multitude de niches potentielles qu'animaux, insectes et plantes pourront coloniser.

Cette biodiversité est aujourd'hui plus que menacée. Les causes sont multiples : fragmentation, disparition ou dégradation progressive des milieux naturels et des habitats, surexploitation des ressources, pollution de l'eau, de l'air ou des sols, introduction d'espèces étrangères invasives et dérèglement climatique.

Si l'arbre est victime du réchauffement, il est aussi une réponse par son captage du carbone. Toutefois, l'opération « Un arbre pour le climat ! » est avant tout une action citoyenne qui a pour ambition de rassembler un maximum de citoyens autour d'une cause qui nous concerne tous.

Lutte contre la corruption

Principe 10 :

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

La corruption - que l'on définit comme «l'abus de pouvoir que l'on vous a confié à des fins d'enrichissement personnel» - peut prendre différentes formes, depuis des manifestations d'influence mineures jusqu'à la corruption institutionnalisée.

La corruption - que l'on définit comme «l'abus de pouvoir que l'on vous a confié à des fins d'enrichissement personnel» - peut prendre différentes formes, depuis des manifestations d'influence mineures jusqu'à la corruption institutionnalisée.

La corruption met en danger la réputation d'une entreprise, et accroît les risques juridiques, financiers et autres.

L'OCDE définit l'«extorsion» de la manière suivante : le recours à des pots-de-vin consiste à demander le versement d'une commission occulte ou à conduire un tiers à corrompre quelqu'un. Cela devient de l'extorsion lorsque l'intégrité personnelle ou la vie des acteurs concernés sont menacées».

Quant à la «corruption», elle est définie comme suit par l'organisation «Transparency International»: «Offre ou acceptation d'un cadeau, d'un prêt, d'honoraires, de récompenses ou autres avantages, dans le but de conduire telle ou telle personne à une pratique malhonnête ou illicite, ou encore à une rupture du contrat moral, dans l'entreprise concernée».

Comment ces principes sont mis en application chez Operae Partners ?

Nous appliquons à la lettre la réglementation européenne en termes de lutte contre la corruption, de conflits d'intérêt, de délits d'initiés, de passages d'ordres inappropriés et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Operae Partners n'a jamais eu à faire face à des cas de corruption au sein de la société ni à d'éventuel risque de corruption. Dans ce cas, la question serait traitée immédiatement avec le plus grand sérieux.

Nous appliquons une politique stricte sur les notes de frais concernant les invitations d'externes :

- 30 euros maximum en situation normale,
- 70 euros si cas particulier.

Les cadeaux de fin d'année sont limités à 20 euros (ceci est une attention et non de la corruption) : par exemple livres, boules de Noël de l'Unicef.